



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Troisième Assemblée des Etats Parties
à la Convention sur les armes à sous-munitions**

Déclaration prononcée par

**l'Ambassadeur Urs Schmid
Chef de délégation**

Débat général

Oslo, le 11 septembre 2012

Seul le texte prononcé fait foi

Monsieur le Président,

En tout premier lieu, je tiens à remercier les représentants à haut niveau pour leurs déclarations et leurs encouragements dans la poursuite de nos travaux.

Ma délégation tient à remercier vivement la Norvège de l'organisation de cette Troisième Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions qui revient à ses origines quatre ans après la Conférence de signature, ici même à Oslo. Je vous félicite pour votre élection à la présidence de cette Troisième Assemblée des Etats parties à la Convention et vous suis reconnaissant pour la responsabilité et l'engagement que vous avez toujours démontré dans ce processus important. De la même manière, la Suisse souhaite remercier le Liban pour son engagement au cours de l'année écoulée et la très bonne coopération durant sa présidence. Finalement, La Suisse exprime aussi sa reconnaissance à toutes les personnes qui ont été impliquées dans l'organisation de cette Assemblée.

Comme cela a été le cas dès l'élaboration de la Convention et jusqu'à aujourd'hui, vous pouvez compter sur l'appui et l'engagement de la délégation suisse lors de cette Assemblée et, plus largement, de mon gouvernement dans la lutte contre les armes à sous-munitions et autres restes explosifs de guerre.

C'est dans cette perspective que la Suisse peut annoncer aujourd'hui la conclusion de sa procédure de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions et son entrée en vigueur pour la Suisse au début de l'année 2013. Le dépôt des instruments de ratification a eu lieu le 17 juillet 2012 et la Suisse a déclaré appliquer de manière anticipée l'interdiction de l'emploi de ces armes dès cette date.

De plus, afin d'assurer une mise en œuvre nationale effective de cet instrument, la Suisse a révisé sa loi sur le matériel de guerre afin d'introduire une interdiction complète des armes à sous-munitions et de prévoir des sanctions appropriées pour toute violation de cette disposition. La Suisse a aussi complété cette même loi d'une interdiction expresse du financement direct du développement, de la fabrication ou de l'acquisition de matériel de guerre prohibé, dont les armes à sous-munitions. Lorsque des transactions ont pour but de contourner l'interdiction du financement direct, elles sont elles-aussi interdites.

Les armes à sous-munitions seront désormais classées dans la catégorie des armes prohibées dans le droit suisse dont relèvent déjà les armes nucléaires, biologiques et chimiques ainsi que les mines antipersonnel.

Pour en finir avec cette thématique de la ratification de la CCM, je souhaite également saluer tous les Etats qui ont finalisé ce processus ou adhéré à la Convention depuis la Deuxième Assemblée des Etats parties. Si nous pouvons nous réjouir que le nombre d'Etats parties se monte aujourd'hui à soixante-quinze, il est cependant clair que l'universalisation de la CCM reste un des défis majeurs auxquels nous nous devons de nous atteler.

Monsieur le Président,

La Suisse entend continuer à s'engager activement pour le renforcement, la mise en œuvre et l'application universelle de la Convention sur les armes à sous-munition. Afin de faire une véritable différence sur le terrain, la Suisse a intégré ses efforts en matière de promotion de la Convention sur les armes à sous-munitions dans sa stratégie antimines pour les années 2012-2015. Au vu de la proximité des défis de ce régime avec d'autres instruments, en particulier la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, une telle approche permet en particulier de renforcer l'impact des efforts entrepris sur le terrain. Ceci s'applique notamment aux actions de déminage ou d'enlèvement d'engins non explosés, de destruction des stocks ou de l'amélioration de la qualité de vie des survivants.

Quant à la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, je rappelle l'importance de la décision prise à Beyrouth de mettre en place une unité de soutien et de trouver ensemble un modèle de financement qui lui permette de fonctionner. Je remercie le Liban pour des discussions approfondies durant sa Présidence, il est maintenant prioritaire que nous mettions en œuvre la décision de Beyrouth. La mise en place d'un ISU permettra aux Etats de bénéficier d'un soutien pour la mise en œuvre de la Convention ainsi que d'un organe indépendant qui permettra une coopération internationale effective entre les Etats parties à la Convention.

La Suisse souhaite encore remercier la Présidence pour sa contribution aux discussions sur la place de la Convention sur les armes à sous-munition dans le cadre des règles du droit international humanitaire. Nous souhaitons d'ailleurs rappeler que les principes fondamentaux du droit humanitaire et notamment, les principes de distinc-

tion, de proportionnalité, de précautions s'appliquent à l'usage de toutes les armes lors de conflits armés. C'est à l'aune de ces principes mais également sur la base de considérations en matière de promotion de la paix, de la sécurité humaine, du développement socio-économique et de la sécurité internationale que l'interdiction des armes à sous-munition prend toute sa portée. La Suisse est prête à s'engager dans un dialogue approfondi sur ces questions avec les Etats parties à cette Convention et sur la base de la contribution de la Norvège.

La Convention sur les armes à sous-munitions fait partie intégrante d'un dispositif de désarmement qui a beaucoup évolué ces dernières années. Cette Convention constitue un pas important dans le domaine du désarmement et pour une meilleure protection des civils. La Suisse soutient ce développement positif au plus haut niveau de sa politique étrangère et de sa politique de sécurité, ainsi qu'au niveau du droit international.

Finalement, les récents conflits, notamment en Libye et en Syrie ne cesse de nous rappeler l'importance de la Convention, non seulement pour les pays déjà gravement affectés par les munitions mais aussi pour ceux qui seront victimes de l'emploi de ces armes. Cette Assemblée devrait ainsi être l'occasion de continuer nos efforts pour la protection des populations civiles, des victimes, mais aussi des personnes engagées dans la résolution des conflits ainsi que pour la promotion de la paix et la reconstruction socio-économique.

Je vous remercie, Monsieur le Président.